

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

INTITULE COMPETITION

DATE

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA organise le avec le concours de une compétition automobile régionale ou nationale de intitulée

Cette compétition compte pour

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile..... le (*date*) sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	<i>S'il y a lieu</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	
Membres du Collège	
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	
Directeur de Course	
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Suivant réglementation</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>Suivant réglementation</i>
Commissaires Techniques	<i>Dont 1 responsable</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>1 ou plus selon le nombre de concurrents</i>
Chronométrateur(s)	
Commissaire responsable du Parc Fermé	
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	
Médecin Chef	
Responsable Sécurité	
Responsable du service presse	
Juges de Faits	

Nombre de postes de commissaires
Nombre de commissaires
Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale).....
Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?
Le circuit est/n'est pas équipé d'un centre médical permanent, non permanent.
Le circuit est/n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est et l'organisateur technique est

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	Date
Clôture des engagements	Date et heure
Publication de la liste des engagés	Date, heure et lieu
Date et lieu de la compétition	Date et lieu
Vérifications	Heure et lieu
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Date, heure et lieu
Briefing obligatoire	Date, heure et lieu
Horaire des essais libres	S'il y a lieu de h à
Horaire des essais chronométrés	De h à
Horaire de la course	De h à
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Heure et lieu

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le de h à h à
 Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

.....
 à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- € avec la publicité facultative de l'organisateur,
-€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture (*ne*) pourra (*pas*) être pilotée par DEUX pilotes (*à modifier selon les disciplines*).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont / ne sont pas admis (*selon la discipline*).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur. Le prix des numéros est / n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu €.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est ou sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

(*Nom de la compétition*).... se déroulera sur le circuit de Il est long de mètres et la largeur est comprise entre mètres et mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du sous le numéro

L'accès au circuit se fait (*définir le parcours pour parvenir au circuit*).

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants :

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres

Horaires, nombre de tours.

7.1.2. Essais chronométrés

Horaires, nombre de tours.

7.2. BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à à

7.3. COURSE

Horaire, nombre de tours pour les manches qualificatives.

Horaire, nombre de tours pour les finales.

7.3.1. La pôle position est fixée à

7.6. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de €.

Détail des prix en €.

10.3. COUPES

...

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu

Il est conseillé de faire la remise des prix sur le podium à l'arrivée.

ARTICLE 11. DIVERS

(Cet article est destiné à donner des indications particulières sur le déroulement de la compétition ou son organisation, sans que la réglementation générale ne puisse être modifiée.)

Ci dessous, un exemple dans le cas où la compétition reçoit une compétition de doublure.

INTITULE COURSE DE DOUBLURE

En doublure de la compétition principale, il sera organisé une course de

Les articles non repris dans ce règlement sont identiques aux articles de la compétition principale.